

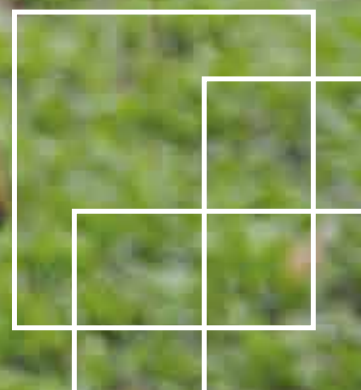


Organisation  
internationale  
du Travail

# RAPPORT MONDIAL SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Vulnérabilité économique, protection sociale  
et lutte contre le travail des enfants

Résumé analytique



# Rapport mondial sur le travail des enfants

Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants

## Résumé

Entre 2000 et 2008, le nombre d'enfants travailleurs dans le monde a reculé de près de 30 millions. Malgré ce progrès, à la fin de cette période, on comptait encore plus de 215 millions d'enfants travailleurs, dont plus de la moitié étaient astreints à des travaux dangereux. En outre, la tendance générale à la baisse dissimule une hausse du nombre d'enfants exerçant une activité économique en Afrique subsaharienne de 2004 à 2008 (BIT, 2010d). Alors que ces chiffres soulignent l'ampleur des défis auxquels la communauté mondiale est encore confrontée, ils renferment néanmoins un message d'espoir: les progrès dans la lutte contre le travail des enfants sont non seulement possibles mais ils sont une réalité. Et bien davantage encore pourrait être accompli avec des choix politiques judicieux et des engagements financiers nationaux et internationaux importants.

Mais 2008, année de référence des dernières estimations du travail des enfants du BIT, remonte déjà à loin<sup>1</sup>. Depuis, le monde a connu une crise économique considérée par tous comme la plus grave depuis la seconde Guerre mondiale, débouchant sur une longue période d'incertitude économique et de ralentissement de la croissance. Bien que la crise ait débuté sur les marchés financiers des pays industrialisés, ses effets se sont étendus à l'ensemble du monde en développement, sous l'effet de la mondialisation. Même si les conséquences sociales varient fortement d'un pays à l'autre, ce sont les populations pauvres et vulnérables qui payent le plus lourd tribut à la crise et à ses suites.

Que faire, dans de telles circonstances, pour garantir que les progrès continuent, toujours plus nombreux et plus rapides, dans la lutte contre le travail des enfants? Et comment inscrire les politiques de réduction du travail des enfants dans un cadre plus large, visant à améliorer la qualité de vie, et à assurer un travail décent à ceux qui sont les plus exposés aux difficultés économiques? Tels sont, notamment, les enjeux politiques examinés par le présent *Rapport mondial sur le travail des enfants*. Ce faisant, nous réunissons ici deux objectifs de développement qui, bien que logiquement liés, sont souvent séparés: l'abolition du travail des enfants et la réalisation de la couverture universelle, au moins pour un niveau minimum approprié de sécurité sociale.

Le présent rapport considère que le travail des enfants est dû en partie à la vulnérabilité des ménages, associée à la pauvreté, aux risques et aux chocs économiques, et que la sécurité sociale joue un rôle crucial dans l'atténuation de ces vulnérabilités. Partant de ces acceptions, les objectifs généraux de ce rapport sont, premièrement, de mettre en lumière la pertinence d'inscrire la sécurité sociale dans une stratégie plus globale d'abolition du travail des enfants, et, deuxièmement, d'aider à mieux

---

<sup>1</sup> Une nouvelle estimation sur le travail des enfants paraîtra fin 2013.

comprendre les manières spécifiques dont les systèmes de sécurité sociale peuvent soutenir la lutte contre le travail des enfants.

Le rapport suit une approche empirique pour atteindre ces objectifs. Il se fonde notamment sur les résultats d'études d'impact rigoureuses portant sur des instruments et des interventions spécifiques de protection sociale. Le recours exclusif à ces résultats comporte l'inconvénient de restreindre le champ de l'analyse, étant donné que certains instruments revêtant une pertinence éventuelle pour le travail des enfants, comme la protection de la maternité, ne sont pas inclus puisqu'ils n'ont pas fait l'objet d'une évaluation rigoureuse du point de vue du travail des enfants. Au demeurant, fixer ce niveau élevé de résultats comporte le gros avantage de fournir une base aussi solide que possible pour la formulation de conclusions politiques.

Le rapport débute par une discussion générale sur les normes, les concepts et les cadres politiques. Il entame ensuite une discussion théorique sur les incidences de la pauvreté et des chocs économiques sur la vulnérabilité au travail des enfants. Il poursuit avec une analyse du rôle de la protection sociale dans l'atténuation des incidences de la pauvreté et des chocs économiques ainsi que dans la réduction du travail des enfants. Enfin, le rapport aboutit à un débat prospectif sur la manière dont les questions relatives au travail des enfants pourraient être plus efficacement incorporées dans des systèmes intégrés de sécurité sociale adaptés aux enfants.

## Protection sociale: du consensus à l'action

Le consensus international ne cesse de croître autour de l'importance de la protection sociale dans le développement, comme le révèlent les récentes déclarations politiques diffusées par les Nations Unies, le G20, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Commission européenne, l'UNICEF et la Banque mondiale. Le rôle clé joué par la protection sociale dans le développement a également été reconnu par l'«Initiative pour un socle de protection sociale», impliquant plusieurs agences des Nations Unies et autres agences multilatérales, des partenaires du développement et des ONG internationales. Néanmoins, malgré son rôle et ses fonctions fondamentales, la protection sociale est encore loin d'être une réalité pour la grande majorité de la population du globe. Le BIT a estimé (BIT, 2010a) qu'environ 20 pour cent seulement de la population mondiale en âge de travailler (et leurs familles) a véritablement accès à des prestations complètes de sécurité sociale.

Le BIT a consigné sa stratégie relative à l'extension de la couverture de sécurité sociale et au développement et au maintien de systèmes de sécurité sociale complets dans la résolution et les conclusions adoptées par la 100e session de la Conférence internationale du Travail (CIT), en juin 2011. La CIT a souligné que combler les lacunes de la couverture était une priorité absolue si l'on veut assurer une croissance économique équitable, la cohésion sociale et le travail décent pour l'ensemble des femmes et des hommes et a invité à prendre des mesures en deux dimensions pour étendre la couverture de sécurité sociale. Cette approche a été consolidée par l'adoption, en juin 2012, lors de la 101e session de la CIT, d'une nouvelle norme internationale de sécurité sociale, la recommandation n° 202 sur les socles de protection sociale (2012), qui comprend les éléments suivants:

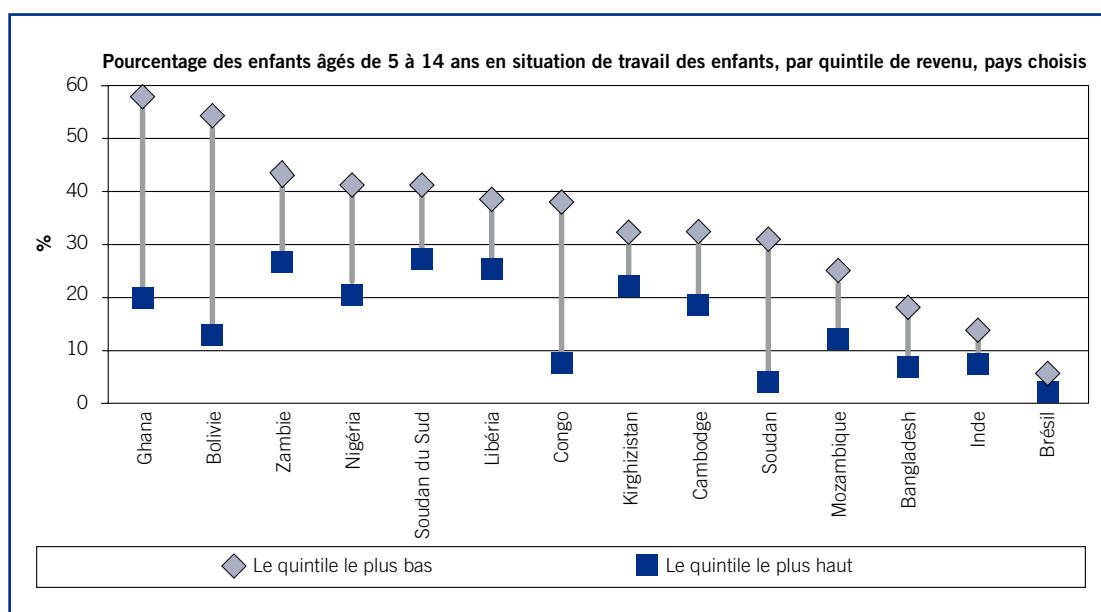
- établir et maintenir des socles de protection sociale en tant qu'élément fondamental des systèmes nationaux de sécurité sociale (dimension horizontale); et
- mettre en place des stratégies d'extension de la sécurité sociale qui garantissent progressivement des niveaux de protection plus élevés à un maximum de personnes, inspirées des normes de l'OIT concernant la sécurité sociale (dimension verticale).

La dimension horizontale de la stratégie du BIT est particulièrement digne d'intérêt pour le présent rapport. Cette dimension consiste en la «mise en œuvre rapide de socles nationaux de sécurité sociale, comportant des garanties élémentaires de sécurité sociale en vertu desquelles, tout au long de la vie, toutes les personnes qui en ont besoin auront les moyens nécessaires et un accès effectif à des soins de santé essentiels, et une sécurité du revenu se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelon national» (BIT, 2011b, paragraphe. 9; voir également BIT, 2012b).

## Qu'est-ce qui pousse les enfants au travail? Le rôle de la pauvreté, des risques et des chocs économiques

Il existe des arguments de poids, à la fois théoriques et empiriques, selon lesquels la vulnérabilité économique associée à la pauvreté, aux risques et aux chocs économiques, joue un rôle essentiel dans l'envoi des enfants au travail.

### Le travail des enfants est beaucoup plus courant dans les ménages pauvres



Note: Le travail des enfants est défini comme une activité économique exercée par des enfants.

Source: Calculs de l'UCW fondés sur des enquêtes nationales auprès des ménages, plusieurs années.

La pertinence théorique de la pauvreté et des chocs économiques par rapport au travail des enfants est simple. Les ménages pauvres, n'ayant pas accès au crédit, sont moins enclins à retarder l'engagement de leurs enfants dans le travail et à investir dans leur éducation car il est probable qu'ils devront recourir au travail des enfants pour satisfaire leurs besoins élémentaires et faire face aux aléas. L'exposition à des chocs économiques peut avoir des incidences similaires sur les décisions des ménages. Ces derniers réagissent systématiquement à ce qu'ils considèrent comme une réduction temporaire de leur revenu en empruntant ou en tirant sur leurs économies, mais quand ces options ne sont pas disponibles, ou pas dans l'ampleur requise, les parents peuvent avoir recours au travail des enfants.

Il est largement démontré que la pauvreté et les chocs économiques ont une influence sur le travail des enfants. De simples corrélations montrent que le travail des enfants est beaucoup plus répandu dans les ménages plus pauvres (voir figure ci-dessus). Des démonstrations plus poussées, examinant les facteurs qui accompagnent l'insuffisance de revenu dans les ménages, établissent également une étroite connexion entre la pauvreté et le travail des enfants. Les études par pays sur le travail des enfants, par exemple, révèlent toutes que, toutes choses égales par ailleurs, les enfants pauvres sont plus enclins à travailler que ceux des familles plus aisées (voir UCW, 2009c; UCW, 2009d). De plus en plus d'études s'appuyant sur des données longitudinales ou épisodiques viennent également soutenir le point de vue selon lequel la pauvreté incite les ménages à avoir davantage recours au travail des enfants (voir Edmonds, 2012).

Il est également largement prouvé que les familles ont souvent recours au travail des enfants pour amortir des chocs négatifs. Des études menées au Cambodge (Guarcello et al., 2008) et en Tanzanie (Beegle et al., 2003), par exemple, ont révélé que des proportions beaucoup plus importantes d'enfants travaillaient dans les villages exposés aux chocs économiques d'origine agricole, tels que la sécheresse, les inondations et les mauvaises récoltes. Une étude portant en particulier sur le chômage dans les régions urbaines du Brésil a révélé que les pertes d'emploi chez les adultes avaient un effet tangible sur la probabilité que les enfants abandonnent l'école et soient mis au travail (Duryea et al., 2007). Il est également ressorti d'une autre étude, consacrée aux effets de la violente récession économique au Venezuela en 2002–2003, que la proportion d'enfants engagés dans un travail sur le marché avait presque doublé pendant que le PIB baissait, puis avait chuté avec la reprise de l'économie (Blanco et Valdivia, 2006).

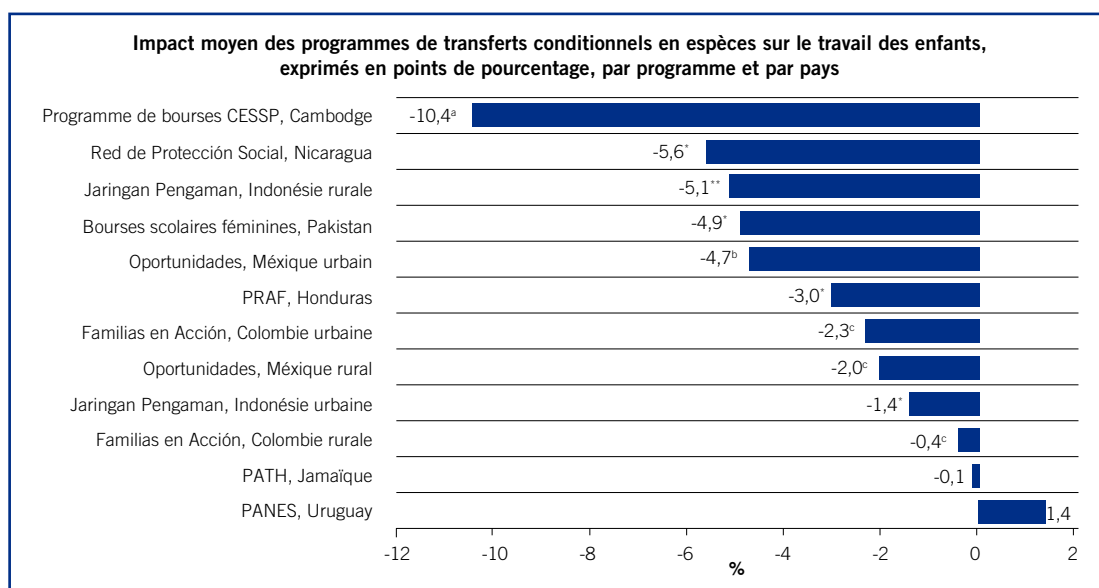
Partant de ces constatations, il est manifeste que l'on ne pourra continuer à progresser dans la lutte contre le travail des enfants sans des politiques nationales aidant les ménages à réduire leur vulnérabilité aux effets de la pauvreté et des chocs économiques. L'établissement d'un socle de protection sociale en tant qu'élément fondamental des systèmes de sécurité sociale est particulièrement important à cet effet. Un socle de protection sociale bien conçu peut procurer une sécurité de revenu de base tout au long de la vie, à la fois en permettant d'amortir les chocs et les fluctuations de revenu lorsqu'ils se produisent et en garantissant l'accès à des services de soins et autres services sociaux. Des plans de financement solidaires comme le microcrédit et la micro-assurance peuvent jouer un rôle complémentaire important afin de veiller à ce que les familles vulnérables ne pensent pas que les services et les dispositifs financiers dont ils ont besoin leur soient fermés. Ajoutés l'un à l'autre, les socles de protection so-

ciale et les mécanismes complémentaires de finance sociale peuvent réduire le besoin des familles de sacrifier les avantages à long terme de l'éducation, au profit des gains immédiats du travail des enfants.

## Qu'est-ce qui pourrait empêcher les enfants de travailler? La protection sociale en tant que réponse politique

Le rapport va maintenant examiner comment des instruments de protection sociale spécifiques peuvent être utilisés pour atténuer les vulnérabilités économiques associées au travail des enfants. Une attention particulière est portée aux instruments qui, d'un point de vue théorique, sont déterminants pour le travail des enfants - programmes de transferts d'espèces ou de soutien en nature, programmes publics pour l'emploi, protection sociale de la santé, protection sociale pour les personnes souffrant d'un handicap, sécurité du revenu à la vieillesse et assurance-chômage. Le rapport ne se penche pas explicitement sur les autres principaux types de prestations sociales identifiées dans la convention n° 102 de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, à savoir les indemnités journalières en cas de maladie, la compensation des lésions professionnelles, l'assurance-maternité et les prestations pour survivants. Ces prestations, bien que potentiellement importantes, n'ont pas été évaluées du point de vue du travail des enfants.

### Les programmes de transferts d'espèces conditionnels font baisser le travail des enfants bien que leurs effets varient d'un programme et d'un endroit à l'autre.



Notes: \* $p < 0,05$ , \*\* $p < 0,01$ . La définition du travail des enfants n'est pas cohérente d'étude à étude. La définition spécifique du travail des enfants utilisée dans chaque étude figure à l'Annexe. <sup>a</sup>Estimation imputée, fondée sur des estimations ventilées non-significatives. <sup>b</sup>Estimation imputée, fondée sur des estimations ventilées partiellement significatives. <sup>c</sup>Estimation imputée, fondée sur des estimations ventilées significatives.

Source: de Hoop et Rosati, 2012a, fondée sur: Amarante et al., 2011 (Uruguay); Barrera-Osorio et al., 2008 (Colombie); Levy et Ohls, 2007 (Jamaïque); Sparrow, 2004 (Indonésie); Galiani et McEwan, 2011 (Honduras); Ferreira et al., 2009 (Cambodge); Maluccio et Flores, 2005 (Nicaragua).

### Programmes de transferts à l'attention des familles avec enfants

Les programmes de transferts en espèces ou en nature constituent une part de plus en plus importante des socles de protection sociale dans un certain nombre de pays. Ces programmes peuvent être conditionnels ou pas, à savoir ils peuvent exiger des ménages de remplir certaines conditions pour être habilités à percevoir les prestations, ou bien les prestations sont accessibles sans égard à ce que font les membres du ménage. De nombreux arguments portent à croire que les programmes de transferts réussissent à atteindre leurs objectifs politiques globaux, à avoir des incidences claires et positives sur l'amélioration du développement, à optimiser et à améliorer la consommation et à favoriser la cohésion et l'intégration sociales (voir BIT, 2010f). Nous nous bornerons ici à évaluer leur efficacité sous l'angle spécifique du travail des enfants.

Des témoignages de plus en plus nombreux sur les programmes de transferts conditionnels en espèces (TCE) indiquent qu'ils réduisent le travail des enfants mais à des degrés très différents en fonction des programmes et des endroits (voir figure ci-dessus). L'estimation des incidences des programmes de TCE va d'aucun changement significatif dans les statistiques du travail des enfants pour le programme PANES (*Programa de Alimentación y Nutrición Escolar*) en Uruguay et le programme PATH (*Programme of Advancement Through Health and Education*) en Jamaïque à une réduction de 10 points de pourcentage pour le projet CESSP (*Cambodia Education Sector Support Project*) au Cambodge. Mais nulle part, les TCE ne réussissent à éradiquer le travail des enfants dans son ensemble, soulignant le fait que les transferts en espèces à eux seuls, ne sont pas une réponse politique adéquate au travail des enfants.

Dans quelles circonstances un programme de transferts en espèces apparaît-il comme le plus judicieux? La plupart des études d'impact montrent que la réduction du travail des enfants est plus marquée chez les enfants vivant dans un contexte de pauvreté, ce qui souligne l'importance du ciblage approprié dans les programmes de TCE. L'expérience montre également que l'impact est plus fort lorsque les transferts en espèces sont associés à des interventions du côté de l'offre, comme la fourniture d'installations sanitaires et éducatives et/ou d'une éducation parascolaire. D'un autre côté, des études d'impact suggèrent que les transferts peuvent être moins efficaces, lorsqu'ils sont investis dans des activités productives, telles que la terre, le bétail ou les micro-entreprises car ces investissements créent des opportunités d'engagement des enfants dans le travail familial. L'ampleur du transfert par rapport au ménage n'est pas directement liée à celle de l'impact. Ce qui, en revanche, est certainement déterminant, c'est l'ampleur du transfert par rapport au montant nécessaire pour compenser le revenu issu du travail des enfants.

Une question qui est souvent soulevée dans les débats sur l'impact des transferts en espèces concerne la pertinence de la conditionnalité. En d'autres termes, le fait d'assortir les programmes de transferts en espèces de conditions liées au développement humain, telles que l'exigence de scolariser les enfants, change-t-il leur impact sur le travail des enfants? Cette question est, bien entendu, essentielle à des fins de stratégie politique, mais il existe hélas peu d'éléments pour l'étayer. Davantage de recherches doivent être entreprises à propos de l'impact de la conditionnalité sur les décisions des familles quant au travail des enfants, en s'appuyant sur les récents travaux traitant des liens entre la conditionnalité et la fréquentation de l'école (voir Akresh et al., 2013; Benhassine et al., 2012; Bursztyn et Coffman, 2012).



## **Autres instruments de protection sociale présentés dans le rapport**

Les autres instruments de protection sociale examinés dans ce rapport sont classés en cinq catégories. Peu d'informations existent sur leur incidence sur le travail des enfants, ce qui signifie que davantage de recherches empiriques sont requises. Les premières retombées témoignent néanmoins d'un bon potentiel.

### *Programmes publics pour l'emploi*

Ils ont pour but premier de fournir une source d'emploi à des adultes et pour but second de contribuer à la remise en état d'infrastructures publiques et à l'expansion de services de base. L'un et l'autre facteurs pouvant contribuer à ce que le ménage devienne moins dépendant du travail des enfants, et les premiers résultats révèlent que les programmes publics pour l'emploi ont effectivement cet effet, du moins pour quelques groupes d'enfants. Toutefois, très peu de programmes publics pour l'emploi ont été évalués du point de vue du travail des enfants, malgré leur popularité grandissante auprès des gouvernements et des donateurs. Il s'agit d'un domaine où des informations supplémentaires sont nécessaires pour orienter la conception des programmes de manière à éviter les effets négatifs sur les enfants. Les programmes publics pour l'emploi doivent être spécifiquement conçus pour veiller à ce que les enfants ne prennent pas simplement la place de parents participants dans leur travail précédent ou dans les tâches domestiques.

### *Protection sociale de la santé*

Étendre la protection sociale en matière de santé afin d'atténuer la détresse sociale et les pertes économiques associées à la maladie semble directement lié aux efforts de lutte contre le travail des enfants. Des études menées en Zambie et au Togo révèlent que les ménages réagissent parfois à des problèmes de santé en envoyant les enfants au travail, ce qui permet de déduire que le travail des enfants agit en tant que régulateur ou assurance contre les effets de chocs économiques liés à la santé dans le ménage. Parallèlement, les résultats recueillis au Guatemala et au Pakistan indiquent que fournir une couverture d'assurance maladie aux familles peut réduire la dépendance vis-à-vis du travail des enfants. Les données collectées au Kenya indiquent que fournir un accès aux services sanitaires essentiels (dans ce cas, au traitement antirétroviral pour les membres de la famille séropositifs) peut avoir un effet similaire. L'objectif final serait d'atteindre une protection sociale de la santé, sous la forme d'un accès opérant et abordable à des soins de base de qualité appropriée ainsi qu'un soutien financier en cas de maladie. La réalisation de cet objectif éradiquerait efficacement une cause importante de travail des enfants.

### *Protection sociale des personnes handicapées*

Les vulnérabilités sociale et économique associées aux handicaps peuvent accroître la dépendance des ménages vis-à-vis du travail des enfants. Des études détaillées menées au Népal, au Bangladesh et en Chine, dans la province de Gansu, ont révélé que les enfants vivant dans des ménages où des adultes étaient malades ou handicapés, ou

avaient interrompu leur travail, avaient davantage tendance à travailler, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur du ménage pour exécuter les tâches domestiques. Un large spectre de mesures de protection sociale est disponible pour lutter contre les vulnérabilités associées aux handicaps, à la fois à court et à long terme. Celles-ci comprennent des prestations en cas d'invalidité, dans des systèmes contributifs ou pas, ainsi que des allocations pour perte de gain en cas de blessures et de maladies invalidantes. Nous ne disposons pas, cependant, d'un organe de recherche nous indiquant l'impact spécifique de ces mesures sur la réduction du travail des enfants.

### *Sécurité de revenu pour la vieillesse*

Dans les ménages multi-générationnels - qui sont monnaie courante dans les pays en développement - la sécurité du revenu pour la vieillesse peut jouer un rôle majeur dans la sécurité économique du ménage dans son ensemble, y compris ses membres les plus jeunes. Il est manifeste que le fait que les générations plus âgées aient droit à une retraite garantie, a des incidences positives sur les enfants, et particulièrement sur la probabilité qu'ils soient mis au travail. Des études menées en Afrique du Sud et au Brésil ont révélé que les rentes aidaient à réduire le travail des enfants, alors que d'autres études menées dans différents pays ont mis en évidence le lien entre la fourniture de retraites et les progrès dans la fréquentation scolaire. Ainsi, les régimes de retraite ou les mesures similaires non seulement aident à garantir un socle de protection sociale pour les personnes âgées, mais présentent également des avantages qui dépassent largement les bénéficiaires directs.

### *Assurance-chômage*

Le chômage involontaire est également associé au travail des enfants. Des données recueillies en Argentine, au Brésil, en Tanzanie et au Togo révèlent que lorsqu'il n'y a pas d'assurance-chômage, les ménages dans lesquels un adulte perd son emploi peuvent être contraints de recourir au travail des enfants pour générer quelque revenu. Ces résultats mettent clairement en évidence que l'assurance-chômage peut jouer un rôle dans la lutte contre le travail des enfants, en fournissant au moins un revenu de substitution partiel permettant au bénéficiaire de conserver un certain niveau de vie, jusqu'à ce qu'il retrouve un emploi et, ainsi, écarter la dépendance vis-à-vis du revenu du travail des enfants. Néanmoins, à ce jour, aucune étude n'a été entreprise pour étudier les liens directs existant entre les régimes d'assurance-chômage ou d'autres programmes obligatoires de soutien au revenu pour les chômeurs et le travail des enfants.

## **Vers des systèmes de sécurité sociale adaptés aux enfants**

Les résultats résumés ci-dessus et présentés plus en détails dans les sections qui suivent, font ressortir l'importance de la protection sociale dans la lutte mondiale contre le travail des enfants. Nous avons vu comment les enfants étaient contraints de travailler à cause de vulnérabilités économiques associées à la pauvreté, aux chocs économiques, à la maladie ou à la vieillesse et comment ils peuvent être écartés du travail par des mécanismes de sécurité sociale réduisant ces vulnérabilités. La vulnérabilité

économique n'est pas la seule cause de travail des enfants, et la protection sociale n'est pas, à elle seule, une solution globale. Toutefois, comme le souligne le présent rapport, la protection sociale est un pilier essentiel d'une réponse politique plus large au travail des enfants. Il y a peu de chances que les efforts en vue d'éradiquer le travail des enfants réussissent en l'absence de socle de protection sociale pour préserver les ménages vulnérables et leur permettre de saisir des opportunités et de rompre la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre.

Par conséquent, les initiatives globales visant à mettre en place des socles de protection sociale opérationnels au sein de systèmes de sécurité sociale de plus en plus intégrés se recoupent avec celles visant à abolir le travail des enfants. Dans la perspective de la date butoir de 2016 pour éliminer les pires formes de travail des enfants, nous devons nous poser une question essentielle: comment la problématique relative au travail des enfants peut-elle être incorporée le plus efficacement possible dans les politiques de protection sociale? En d'autres termes, maintenant que le présent rapport a établi - sur la base de fondements à la fois théoriques et empiriques - le potentiel important de la protection sociale comme outil de lutte contre le travail des enfants, nous devons garantir que ce potentiel soit mis à profit le plus largement possible.

En nous fondant sur les résultats analysés dans ce rapport, nous avons identifié une série de sept priorités politiques garantissant que les socles de protection sociale et les systèmes de sécurité sociale appréhendent efficacement la problématique relative au travail des enfants. Ces priorités étroitement liées se renforcent mutuellement et s'inscrivent dans le cadre de la stratégie bidimensionnelle de l'OIT et de la recommandation n° 202.

## **1. Se fonder sur des preuves tangibles pour orienter et éclairer les politiques**

L'existence d'éléments solides est un point de départ indispensable pour concevoir des systèmes à même de répondre efficacement au travail des enfants. Or, alors que nous disposons de nombreux éléments concernant l'impact des TCE sur le travail des enfants, il en existe beaucoup moins à propos des effets d'autres instruments de protection sociale. Nous avons donc besoin de plus d'informations sur les différents instruments de protection sociale, sur les circonstances dans lesquelles ils sont employés et à quelles fins, pour pouvoir orienter la conception des politiques et des programmes. Un moyen peu onéreux de rassembler ces informations est d'ajouter des modules relatifs au travail des enfants aux nombreuses évaluations des régimes de protection sociale déjà planifiées. Les projets pilotes et autres formes d'expériences politiques visant à tester les nouvelles approches et à évaluer leurs impacts dans un contexte donné sont également importants à cet égard.

Il convient de relever ici quatre autres lacunes de connaissances liées au travail des enfants et à la protection sociale mis en lumière dans le rapport<sup>2</sup>:

---

<sup>2</sup> Pour une analyse plus approfondie des lacunes de connaissances relatives au travail des enfants et à la protection sociale, voir de Hoop et Rosati, 2012a.

- Incidences sur le travail des filles. La plupart des enquêtes employées dans les évaluations s'interrogent uniquement sur le marché du travail rémunéré, voire non rémunéré, ignorant par là une grande partie de la charge du travail des enfants supportée par les filles, qui sont disproportionnellement astreintes à des tâches ménagères dans leurs propres ménages. En conséquence, nous en savons bien moins sur la manière dont les TCE et autres instruments de protection sociale affectent le travail des filles. Afin de combler cette lacune, les futures évaluations doivent être menées d'une manière plus «sexospécifique» et mieux rendre compte des formes de travail effectuées par les filles.
- Impact sur les pires formes de travail des enfants. La plupart des études d'impact se concentrent uniquement sur les larges catégories d'activités productives, sans distinguer les activités constituant des pires formes de travail des enfants. Cela signifie qu'alors que nous avons urgemment besoin de politiques traitant des pires formes de travail des enfants, il existe très peu d'informations pour guider les responsables politiques à cet égard.
- Impact à long terme. Les études d'impact se concentrent presque exclusivement sur les résultats à court terme. Toutefois, l'une des causes premières de préoccupation des dirigeants à propos du travail des enfants est de savoir que ses conséquences peuvent aller bien au-delà de l'enfance. Des preuves irréfutables de la mesure dans laquelle les effets négatifs à long terme du travail des enfants sont atténués par les différentes interventions de protection sociale permettraient de mieux cerner la valeur des interventions du point de vue du travail des enfants.
- Impact des activités de sensibilisation complémentaire. L'OIT et d'autres organisations accompagnent souvent les interventions de protection sociale concernant le travail des enfants, de campagnes de sensibilisation contre le travail des enfants. Malheureusement, il existe peu d'éléments quantitatifs concernant l'impact direct de ces activités de sensibilisation complémentaires ou la manière dont elles interagissent avec la protection sociale pour influencer sur les résultats du travail des enfants.

## **2. Adopter une approche systémique intégrée pour lutter contre les vulnérabilités des ménages et le travail des enfants**

Le travail des enfants trouve ses origines dans les vulnérabilités sociales associées à un éventail d'aléas jalonnant le cycle de vie, comme le chômage, la maladie, le handicap et la vieillesse. Il n'existe pas, par conséquent, d'instrument de protection sociale optimal pour lutter contre le travail des enfants. L'ensemble des aléas associés au travail des enfants doit être appréhendé par une combinaison d'instruments au sein d'une approche intégrée. Les programmes de transferts en espèces, les programmes publics pour l'emploi, la protection sociale de la santé, la protection sociale des personnes handicapées, la sécurité du revenu pour la vieillesse et l'assurance-chômage sont, entre autres, des instruments déterminants dans ce contexte. Parallèlement, il n'existe pas de solution «taille unique» en termes de système spécifique de sécurité sociale. La combinaison spécifique d'instruments et d'interventions variera nécessairement d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays en fonction des circonstances locales, des aléas spécifiques

appréhendés et de certains autres facteurs. Ce type d'approche s'inscrit parfaitement dans le cadre de la recommandation n° 202 qui souligne l'importance des stratégies nationales dans l'extension de la sécurité sociale.

### **3. L'établissement de socles de protection sociale**

Mettre en place un socle de protection sociale au sein de systèmes de sécurité sociale plus étendus est particulièrement efficace pour lutter contre les vulnérabilités associées au travail des enfants. La recommandation n° 202 de l'OIT énonce les principes clés pour instaurer ces socles, et tous sont pertinents du point de vue du travail des enfants. Un socle de protection sociale garantit à tous les ressortissants du pays un niveau élémentaire de sécurité du revenu tout au long du cycle de vie ainsi qu'un accès aux soins de base. Ces garanties élémentaires sont un fondement essentiel dans l'appréhension des diverses facettes des vulnérabilités économiques et sociales conduisant au travail des enfants. Lorsque les enfants et leurs familles jouissent d'une sécurité de revenu élémentaire et d'un accès aux soins de base et lorsque les services éducatifs et autres sont disponibles, il est alors possible de prévenir efficacement le travail des enfants. En effet, les éléments présentés dans le présent rapport suggèrent qu'une approche associant des prestations en espèces et en nature avec un accès à des services éducatifs et sanitaires peut s'avérer particulièrement efficace pour lutter contre le travail des enfants. Les partenaires sociaux, et notamment les représentants des employeurs et des travailleurs, ont des rôles importants à jouer dans le processus de mise en place des socles de protection sociale.

### **4. S'assurer que les systèmes de sécurité sociale soient adaptés aux enfants**

Une approche adaptée aux enfants se concentre sur la manière dont les systèmes de sécurité sociale peuvent lutter le plus efficacement possible contre les désavantages sociaux, les risques et les vulnérabilités auxquels les enfants font face depuis leur naissance ou auxquels ils peuvent être confrontés plus tard, pendant leur enfance, sous l'effet de circonstances extérieures. Le point de rencontre entre une protection sociale adaptée aux enfants et le travail des enfants est clair. Dans des contextes où les divers éléments d'un système de sécurité sociale ne parviennent pas à prendre en compte de manière adéquate les vulnérabilités particulières des enfants, des effets pervers peuvent être induits sur le travail des enfants. Dans une approche adaptée aux enfants, l'impact de toute politique ou mesure sur le travail des enfants et sur le bien-être des enfants en général, sera soigneusement examiné dès sa conception et les effets sur les enfants suivis de près. Les programmes de protection sociale devraient être alimentés par des informations détaillées sur les causes et les caractéristiques du travail des enfants et devraient comprendre des garde-fous pour prévenir les effets pervers sur les enfants.

### **5. Intégrer des éléments adaptés aux enfants dans la conception des systèmes de sécurité sociale**

Les programmes de sécurité sociale adaptés aux enfants, et, en particulier, conçus dans l'optique du risque de travail des enfants peuvent contribuer à faire pencher la

balance dans les décisions des ménages quant au temps que les enfants doivent consacrer à l'école plutôt qu'au travail. En ce qui concerne les programmes de transferts en espèces et en nature, il paraît utile de les relier à des interventions en faveur de la scolarisation et de la santé. Dans un cas, une composante obligatoire d'enseignement après les heures de travail a amélioré l'efficacité d'un programme de TCE pour réduire le travail des enfants. Dans un autre cas, les TCE étaient combinés à des investissements dans l'éducation des enfants et à des installations sanitaires, résultant à nouveau en des réductions considérables du travail des enfants. Concernant les programmes publics pour l'emploi, comme nous l'avons mentionné plus haut, les quelques expériences dont nous disposons mettent en évidence la nécessité de prendre des mesures pour s'assurer que les enfants ne prennent pas simplement la place des adultes, accomplissant les anciennes tâches de ces derniers à l'extérieur ou à l'intérieur du ménage. En matière de protection sociale de la santé, l'expérience montre que la maladie de membres adultes d'un ménage peut accroître le risque de travail des enfants, ce qui souligne la nécessité de veiller à ce que les politiques de santé luttant pour une couverture maladie universelle donnent la priorité à la couverture efficace des ménages avec enfants.

## **6. Atteindre les groupes d'enfants particulièrement vulnérables**

Une approche de protection sociale adaptée aux enfants signifie également atteindre les groupes d'enfants les plus exposés au travail des enfants en général, et aux pires formes de travail des enfants en particulier. Alors que la pauvreté accroît la vulnérabilité des enfants au travail des enfants, tous les enfants pauvres ne sont pas exposés de la même manière à ce risque. Les enfants orphelins ou touchés par le VIH/SIDA, les enfants délaissés par leurs parents, les enfants des minorités ethniques marginalisées et des groupes indigènes, les enfants touchés par la migration et les enfants faisant partie de groupes socialement ou économiquement exclus sont des groupes particulièrement vulnérables. Les filles sont souvent particulièrement vulnérables, étant donné qu'elles ont plus de risques d'être astreintes à des tâches ménagères et autres formes de travail moins visibles. Il convient d'accorder une attention particulière aux circonstances spéciales qui exposent ces groupes à un risque accru de travail des enfants lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des programmes de protection sociale, du respect des principes d'égalité des sexes et de la réponse aux exigences spéciales contenues dans les normes internationales du travail.

## **7. Renforcer les cadres législatifs nationaux et les capacités institutionnelles**

La plupart des expériences présentées dans le présent rapport ont été recueillies à partir de l'évaluation de projets d'une durée limitée et de programmes qui n'ont pas été entièrement incorporés dans les cadres législatifs, budgétaires et institutionnels des pays. Ces projets et programmes nous ont permis de tester de nouvelles approches et d'évaluer leurs impacts dans des contextes particuliers. Les résultats issus de ces études ont, cependant, également démontré l'importance de suivre une approche systématique intégrée, comme nous l'avons souligné plus haut, ancrée dans les cadres légaux nationaux, fondée sur des bases budgétaires et financières rationnelles et soutenue par des capacités institutionnelles opérationnelles. Le défi consiste à transformer des ap-

proches ad hoc et à court terme en des éléments de stratégies intégrées de protection sociale et des politiques ancrées dans les cadres législatifs, budgétaires et institutionnels nationaux et à même de répondre aux enjeux complexes du travail des enfants d'une manière plus systématique et plus intégrée.